



BAREME DES HONORAIRES au 01/01/2019 (TVA incluse)

LOCATIONS

Honoraires de négociation à la charge du bailleur : forfait 150 €

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

- Charge bailleur 10 € TTC/m² de surface habitable
- Charge locataire 10 € TTC/m² de surface habitable

Honoraires d'état des lieux d'entrée :

- Charge bailleur 3 € TTC/m² de surface habitable
- Charge locataire 3 € TTC/m² de surface habitable

Locaux commerciaux 20 % TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire

+ Rédaction de bail 300,00 €uros TTC

Honoraires des états des lieux « Entrée et sortie » : GRATUIT

GESTION

Honoraires de gestion 6,00 % TTC des sommes encaissées

Assurance « Loyers impayés » 2,70 % TTC des sommes encaissées

TRANSACTIONS

Tous nos honoraires sur les transactions immobilières sont calculés sur le PRIX DE VENTE.

Ces derniers sont à la charge du VENDEUR.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

A l'exception des terrains constructibles ou non constructibles (FORFAIT)

VENTES EN MANDAT SIMPLE

Pour les maisons, appartements, constructions diverses et fonds de commerces :

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150.000 €uros, un montant de 7% TTC avec un minimum de 5.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150.001 €uros et 200.000 €uros, un montant de 6% TTC du prix de vente.
- Au-delà de 200.001 €uros, un montant de 5% TTC du prix de vente.

Pour les terrains constructibles ou non constructibles :

- FORFAIT d'un montant de 20.000 € TTC

VENTES EN MANDAT EXCLUSIF

Pour les maisons, appartements, constructions diverses et fonds de commerces :

- Pour un prix de vente inférieur ou égal 80.000 €uros, un montant de 6.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80.001 €uros et 190.000 €uros, un montant de 15.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 190.001 €uros et 500.000 €uros, un montant de 20.000 €uros TTC du prix de vente.
- Au-delà de 500.001 €uros, un montant de 5% TTC du prix de vente.

Pour les terrains constructibles ou non constructibles :

- FORFAIT d'un montant de 20.000 € TTC.